

# Politique salariale - NAO 2024

## Pourquoi le SNJ ne signe pas !



Cette année encore, les propositions salariales de la direction, à l'issue de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), sont bien en deçà des attentes des salariés.



L'augmentation générale proposée n'atteint même pas celle de l'an dernier : de 800 € (pour les salaires les plus élevés) à 1500 € bruts annuels (pour les salaires les plus bas), contre 1100 € à 2000 € bruts annuels en 2023.

Même constat regrettable pour les alternants, CDD, pigistes et "cachetiers" avec une revalorisation très maigre : +1,4% pour les barèmes en vigueur (+2,6% en 2023).

Et malgré nos demandes réitérées, la direction ne veut pas renoncer aux primes exceptionnelles distribuées de manière totalement opaque, alors qu'elles réduisent l'enveloppe des mesures au détriment de la majorité des salariés de France Télévisions, et nourrissent un grand sentiment d'injustice.

Concernant la prime d'astreinte, que touchent notamment les correspondants en région, aucune revalorisation n'est proposée malgré la demande du SNJ. Elle n'a pas augmenté depuis 8 ans.

À noter que cette année, le Compte Épargne Temps (CET) ne sera pas bridé, les salariés pourront y déposer jusqu'à 22 jours, comme le prévoit l'accord collectif. Les Jeux Olympiques et Paralympiques, avec leurs contraintes de service, sont passés par là, la direction ne voulant pas reporter les congés des personnels concernés. En espérant que l'engagement sera tenu.

Face à ce constat, pas question pour le SNJ de valider les intentions de la direction : car, outre la faiblesse de ses propositions, elle refuse une fois encore d'ouvrir le chantier de l'évolution des carrières des journalistes. Sans automaticité garantie, passer d'un palier à l'autre prend parfois dix ou quinze ans, et pour les reporters, atteindre les paliers GR3, GR4 ou GR5 relève quasiment de l'impossible (les chiffres le démontrent) !

Sur ce sujet, la direction n'a rien mis sur la table, laissant les journalistes dans une totale incertitude quant à leur progression professionnelle.

Paris, le 27 mars 2024